



## Sommaire

<i>Arrivée de l'éolienne citoyenne !</i>	<i>p 2</i>
<i>Projet Fernelmont : rappel</i>	<i>p 3</i>
<i>Marchôvent, le bébé est né !</i>	<i>p 4</i>
<i>Bain de soleil pour la Léopold 7</i>	<i>p 4</i>
<i>Retour sur l'AG de mai 2018</i>	<i>p 5</i>
<i>Apaisement dans l'éolien en Wallonie</i>	<i>p 6</i>
<i>Peut-on garantir que l'énergie soit verte ?</i>	<i>p 7</i>

### ***Arrivée de l'éolienne citoyenne à Fernelmont : une première !***

Cher coopérateur, chère coopératrice,

L'année scolaire touche à sa fin et les vacances pointent le bout de leur nez. Une relâche bien méritée s'annonce pour tous. Mais pas pour notre projet éolien ! Depuis notre assemblée générale de mai dernier, les beaux jours ont fait leur arrivée. Des conditions idéales pour le chantier d'installation des éoliennes de Fernelmont. Le planning est respecté : le premier convoi est arrivé tôt le matin du 19 juin à la Neuve Ferme !

Entre temps, les administrateurs n'ont pas chômé. Comme décidé collectivement, la société gestionnaire de l'éolienne « Marchôvent » a été créée ! Ailleurs, les projets éoliens se construisent, notamment à Gesves, et d'autre part l'éolienne de Modave sera tout prochainement inaugurée. Un pas de plus vers un monde plus durable et respectueux de l'environnement.

Nos projets ont le vent en poupe – osons l'expression – et on s'en réjouit ! Clin d'œil solaire, l'installation photovoltaïque de la Cuisine des Champs a franchi en ce début juin la barre des 100.000 kWh produits. D'ici aux prochaines nouvelles, nous vous souhaitons à tous un bon début d'été !

**660**

*Coopératrices/coopérateurs dans notre coopérative au 20 juin !*



## Arrivée de l'éolienne citoyenne à Fernelmont : la première !

Lors de la visite de chantier avec les coopérateurs en mars dernier, vous avez pu voir la fin de la réalisation des fondations qui accueilleront les éoliennes. Depuis, le chantier a progressé avec la fin de la réalisation des routes d'accès (renforcement pour le passage des camions portant les éléments d'éoliennes). Ce 19 juin, un convoi de 6 longs camions a livré les principaux éléments de notre éolienne VESTAS V112 « Champs d'énergie » (pales, rotor, mat et nacelle). Jusqu'à 70 tonnes de matériel et 12 essieux doubles par camion depuis le Danemark (d'où des routes adaptées !). La fin des livraisons du matériel est planifiée au 27 juin. Puis débutera la phase de montage des éoliennes. Une éolienne s'assemble en 2 jours. A titre indicatif le montage de notre éolienne est prévu du 29 au 30 juin. La fin du montage des 4 machines est prévue le 13 juillet, sous réserve d'une météo peu venteuse !



### Suite du planning :

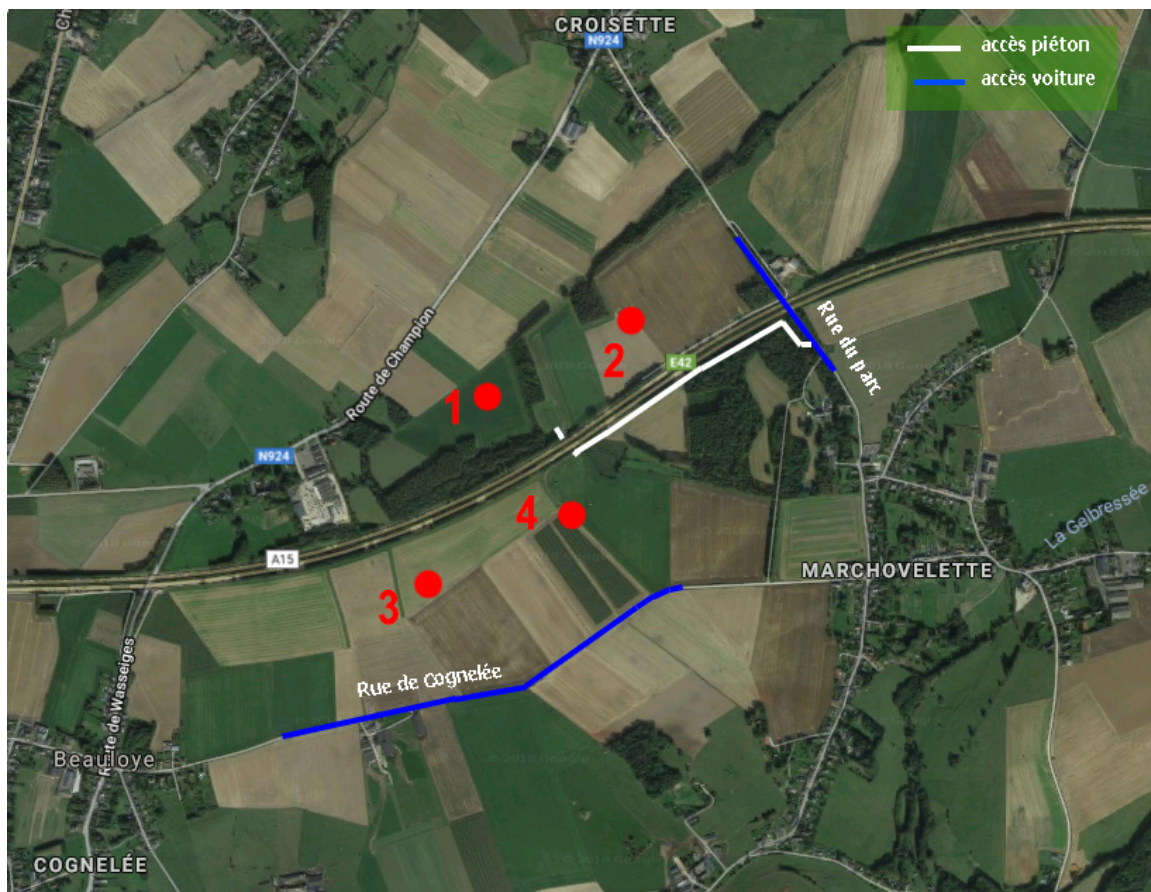
- Raccordement au réseau et tests de fonctionnement des éoliennes à partir du 17 septembre 2018.
- Inauguration officielle : la date reste à déterminer.

Pour suivre le chantier mois après mois : <http://www.champsdenergie.be/suivi-projet-fernemont-ij/>

Et sur Facebook : <https://www.facebook.com/champsdenergie/>

## Projet Fernelmont : rappel

Les éoliennes auront une hauteur de 95 mètres, comparable aux trois éoliennes existantes près du zoning de Fernelmont. Cependant les pales sont plus longues et la capacité de production d'une machine plus élevée, de l'ordre de +/- 7.000 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation standard de +/- 1.800 ménages. Sur 20 ans, notre éolienne permettra d'éviter plus de 56.000 T CO2, soit les émissions moyennes de plus de 280 ménages pendant la même période.



Le lundi 25 juin, la route de Cognelée sera fermée à la circulation afin de permettre le passage des camions entre l'éolienne n°4 et n°3. Si vous avez un peu de patience, il sera possible de voir passer l'un après l'autre les 6 camions dans le courant de la journée, soit à partir de Marchovelette, soit à partir de Cognelée.

Pour suivre le montage de l'éolienne 1 ou 2, possibilité de voir depuis le pont de l'autoroute situé rue du parc à la sortie de Marchovelette après l'église. Le vendredi 29 au matin, Roger se rendra de ce côté avec un groupe d'enfants de l'école de Marchovelette, vous pouvez aussi accompagner. Après 16h rdv également rue du parc pour pouvoir observer le montage de notre éolienne n°1. Le samedi 30 juin en matinée est prévu en principe le montage des pales, sauf mauvaises conditions météo. Pour vous aiguiller sur place prenez contact avec Roger au 0486.932.802.

**N'empruntez, ni en voiture, ni à pied, les routes d'accès aux éoliennes, sans en avoir été autorisé par un responsable.**

Pour pouvoir observer le montage des éoliennes 3 et 4, possibilité de suivre les travaux facilement depuis la route de Cognelée. Cette opportunité se présentera à partir du samedi 7 jusqu'au jeudi 12 juillet, sauf le dimanche ou avec un peu de retard, si le montage devait être arrêté pour cause de vent.

## **Autre étape importante : le 11 juin Marchôvent est né**

Le 11 juin dernier les représentants des coopératives Champs d'énergie, Nosse Moulin et Hesbenergie se sont rendus chez le notaire pour signer officiellement l'acte de naissance de Marchôvent. Cette société (SA) sera en charge de la gestion et l'administration de l'exploitation de l'éolienne citoyenne. Ces principaux rôles seront la vente de l'électricité sur le marché (prix, à qui,...), la maintenance de l'éolienne (avec qui, comment, ...), la décision d'octroi de dividende (oui, non, combien, quand). Les représentants ont donc été désignés :

Jerome Messen (administrateur de Champs d'énergie), Manoel Dujardin (administrateur de Champs d'énergie), François Verpoorten (coopérateur de Champs d'énergie), Gilles Bertrand (administrateur de Nosse Moulin), Stéphane de Walques (administrateur de Hesbenergie) et ultérieurement l'échevin de l'énergie de la commune.

Une étape de plus est ainsi franchie vers l'exploitation de notre éolienne. Précisons aussi que la commune de Fernelmont rejoindra la société d'exploitation avant la mise en service de l'éolienne qui pourrait avoir lieu fin octobre.

## **Bain de soleil pour la Léopold 7, grâce à Champs d'Énergie et Coop'Héron**

Fondée en 2017, l'asbl Coop'Héron rassemble des héronnais ayant pour objectif d'œuvrer pour l'appropriation de la question énergétique par les citoyens de leur commune. A travers une convention de partenariat signée fin 2017, Champs d'Énergie s'est engagée à financer les projets de Coop'Héron, à condition que le capital nécessaire soit réuni par la mobilisation de nouveaux coopérateurs héronnais.



Le premier projet ainsi concrétisé est une installation solaire photovoltaïque d'une puissance de 43 kWc placée en avril dernier sur le toit de la Brasserie de Marsinne, à Couthuin. L'investissement de 50.000 € a été financé par Champs d'Énergie grâce à l'apport en capital de 40 nouveaux coopérateurs mobilisés par Coop'Héron.

Grâce à la couverture d'au moins 40% de la consommation énergétique du processus de production de la désormais célèbre Léopold 7, ce projet permet à la brasserie de renforcer son approche durable... avec une touche citoyenne qui accentue son ancrage local.

Un premier succès remarqué par les citoyens et autorité locales. Ce qui permet à Coop'Héron d'entrevoir de beaux partenariats public-privé-citoyen pour le futur...

### ***Près de chez nous :***

L'éolienne citoyenne de la commune condruzienne de Modave est en cours de montage depuis ce mi- avril, dans le parc éolien du lieu-dit "Les Trinitaires", qui au total en comptera cinq. Cette éolienne citoyenne sera exploitée par la coopérative "Eole Modave" créée en janvier 2017 et qui compte une septantaine de coopérateurs. à ce jour, la commune elle-même ayant acquis une moitié des parts environ. Inauguration à suivre ce 23 juin. Voir détails en cliquant ici : <http://tinlot.blogs.sudinfo.be/energie/>



## Le 28 mai dernier 160 voix se sont exprimés à l'AG.

Outre la présentation du rapport d'activité 2017, la décharge aux administrateurs et l'approbation des comptes, les administrateurs ont présenté l'avancement des projets en 2018 et des projections 2019 lors de cette Assemblée Générale ordinaire. L'assemblée s'est prononcée sur deux questions importantes :

1. Les critères de choix de la Banque pour le financement du projet éolien
2. La hauteur du financement de COCITER (votre fournisseur d'électricité)

Sur la première question, la question était : Le Conseil d'administration se propose, pour choisir la banque auprès de laquelle emprunter la somme nécessaire au financement du projet éolien de Fernelmont, de prendre en considération à la fois des critères éthiques (meilleur respect de 9 critères éthiques analysés par un groupe d'ONG et publiés sur [www.scandesbanques.be](http://www.scandesbanques.be)) et des critères financiers (meilleure offre de prix, sur base du taux, commissions et frais).



Pensez-vous que les critères éthiques doivent être prépondérants ? **128 OUI ; 17 NON ; 15 BLANC/NUL**

Pensez-vous que les critères financiers doivent être prépondérants ? **34 OUI ; 92 NON ; 34 BLANC/NUL**

Sur la deuxième question, la question était : Donnez-vous mandat au Conseil d'Administration, pour une durée de 25 mois, à l'effet d'augmenter notre participation au capital de COCITER jusqu'à un maximum de 5% du capital de Champs d'énergie ? **149 OUI ; 5 NON ; 6 BLANC/NUL**

### ***Salon TER action ce 24 et 25 juin à Ciney***

3 salons en 1 avec pour ces 2 jours : Le salon des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, Le salon de la biométhanisation et du biogaz, Le salon des valorisations organiques. Envie de visiter ou participer en animant le stand COCITER tenue par les membres de Rescoop, rendez-vous à Ciney.

**SALON** TER  Action

## Apaisement dans l'éolien en Wallonie ?

Le 29 mars dernier, le Gouvernement wallon a adopté les principes que doit contenir la « Pax eolienica ». Ce texte comprend 15 mesures pour favoriser le développement de la filière éolienne ; 1e analyse par IEW

On peut saluer la volonté du Gouvernement de lever certains freins au développement éolien qui souffre de problèmes d'acceptabilité sociale et d'insécurité juridique (conditions sectorielles « bruit » annulées par le Conseil d'Etat, articles éoliens du CoDT contestés auprès de la Cour Constitutionnelle, permis presque systématiquement attaqués devant le Conseil d'Etat). Cette pax a aussi le mérite de donner une vision globale de l'action du Gouvernement en rassemblant les mesures qu'il entend mettre en œuvre via ses différents ministres.

Toutes ces mesures ne sont pas nouvelles, certaines étaient déjà prévues ou en cours d'exécution. Parmi les mesures décidées, la poursuite des négociations avec la Défense et Belgocontrol pour libérer des sites est un point positif, la volonté de fixer un cadre pour les taxes communales sur les mâts éoliens, également.

Pour d'autres mesures, il faudra attendre d'en connaître le contenu afin de pouvoir se prononcer sur leur bien-fondé. C'est le cas du fonds biodiversité dont le principe a été validé. Ce fonds sera alimenté par les compensations versées par les promoteurs éoliens. Le Gouvernement a également annoncé son intention d'adopter une méthodologie pour convertir les impacts sur la biodiversité des projets éoliens en compensation « nature » ou « financière ». Voilà qui devrait faciliter la vie des promoteurs. Il faudra voir, lors de la mise en œuvre, si ce fonds contribuera effectivement à une meilleure protection de la biodiversité. Au-delà de l'éolien, il serait intéressant que ce mécanisme soit élargi à d'autres projets d'infrastructures.

On peut par contre regretter un recul en matière de participation citoyenne : le décret annoncé a été remplacé par une « stratégie d'intégration et/ou de participation notamment à travers les coopératives et les projets communaux » dont la portée légale sera nettement plus réduite. Il est par ailleurs étonnant que le Gouvernement, qui annonce sa volonté « d'associer pleinement tous les acteurs concernés », n'ait pas consulté les coopératives en amont de la décision alors qu'elles sont visées directement par une des mesures. Espérons que la préparation de cette stratégie soit, elle, réellement participative !

On peut aussi s'inquiéter que le Gouvernement annonce que « les promoteurs éoliens devront s'engager à veiller au respect de la protection de l'environnement et de la biodiversité, du paysage et du cadre de vie des riverains ». La protection de l'environnement, etc. doit être garantie par le cadre légal et non pas dépendre d'un engagement des acteurs, quelle que soit leur bonne volonté.

En conclusion, le Gouvernement, avec une approche tout à fait libérale du dossier, a surtout voulu faciliter la vie des promoteurs éoliens. Ce n'est certainement pas une mauvaise chose vu les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans le développement des projets. Selon le secteur, aujourd'hui, seul un projet sur dix voit le jour. IEW sera attentif à la mise en œuvre des différentes mesures contenues dans cette pax. Mais, à ce stade, on ne peut pourtant pas encore parler d'une véritable « paix éolienne ». Les autres acteurs n'ayant pas été suffisamment consultés, d'autres freins devraient également être pris en compte pour véritablement apaiser les tensions autour de cette énergie renouvelable.

Source IEW.

## **Peut-on garantir que l'énergie soit vraiment verte ?**

Les consommateurs sensibles à l'environnement souscrivent généralement des offres d'électricité verte. Pourtant, ces dernières ne leur assurent pas une fourniture d'énergie renouvelable. Explications.

### **Qu'est-ce qu'une offre d'énergie verte ?**

Une offre est présentée comme étant 100 % verte lorsque l'électricité commercialisée par le fournisseur a été produite uniquement à partir de sources renouvelables. Il peut par exemple s'agir du soleil, du vent, de la chaleur de la Terre ou encore de la biomasse. Leurs particularités ? Elles sont inépuisables et ne génèrent pas de déchets lors de la production d'électricité.

Les alternatives écologiques sont donc nombreuses mais ne vous réjouissez pas trop vite. En effet, leur utilisation ne signifie pas que vous serez approvisionné via de l'électricité verte si vous souscrivez une offre qui en promet.

Comment cela est-il possible ? En fait, c'est assez simple : dans notre pays, il n'y a qu'un réseau sur lequel tous les producteurs d'énergie injectent leur électricité. Autrement dit, celle issue du renouvelable se mélange à celle provenant de toutes les autres sources à l'instar du nucléaire et du fossile (charbon, pétrole, gaz naturel). Par conséquent, tous les foyers belges bénéficient de la même électricité. Impossible de la distinguer lorsqu'elle sort des prises de courant.

La seule façon d'être certain de participer au développement durable est alors de vous intéresser au mode de production de l'électricité vendue par les fournisseurs d'énergie verte.

En effet, chaque distributeur d'énergie fournit à ses clients l'énergie qu'ils lui demandent, ce qui signifie que si 100 % des clients nous demandaient de l'énergie verte, alors nous serions tenus de fournir 100 % d'énergie verte. En résumé, c'est la loi de l'offre et de la demande. »

### **Les labels de garantie d'origine, un système de compensation**

En Belgique, la majorité des fournisseurs mettent à disposition des offres d'énergie verte alors qu'ils investissent souvent massivement dans le nucléaire et les énergies fossiles.

Oui, vous avez bien lu ! Même si sur le papier cela semble contradictoire, cela est tout à fait possible. En effet, les fournisseurs d'électricité verte ne produisant pas assez, voire pas du tout, d'électricité renouvelable n'ont aucune obligation de posséder ou de construire leurs propres installations d'énergie verte. Commercialiser ce type d'offres les contraint en réalité seulement à acheter de l'électricité verte en quantité identique à votre consommation.

Pour ce faire, ils s'adressent à des producteurs d'électricité verte dont les installations, situées principalement dans les pays scandinaves, leur permettent de recevoir des certificats européens appelés « labels de garantie d'origine » (LGO). Le but de ces LGO ? Attester l'origine verte de l'électricité distribuée ensuite à un client final. Il ne reste alors plus qu'à ces fournisseurs de s'en procurer afin de verdir leur bilan. Et voilà comment légalement ils se retrouvent à pouvoir affirmer que leur électricité est verte.

Quant aux fournisseurs également producteurs d'électricité verte, ils sont simplement tenus d'en produire en quantité équivalente à celle qu'ils vendent à travers leurs contrats d'électricité verte. Chez COCITER, c'est 100 % !

*Pour le conseil d'administration, Roger Bourgeois, Frédéric Praillet et Manoël Dujardin.*

*Vous souhaitez vous désinscrire de la Newsletter : envoyer nous un mail à [info@champsdenergie.be](mailto:info@champsdenergie.be)*